

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2026

---

RELATIF À L'EXTENSION DES PRÉROGATIVES, DES MOYENS, DE L'ORGANISATION  
ET DU CONTRÔLE DES POLICES MUNICIPALES ET DES GARDES CHAMPÊTRES - (N°  
2464)

Adopté

N° CL409

## AMENDEMENT

présenté par  
M. Pauget, rapporteur et M. Marion, rapporteur

-----

### ARTICLE 2

I. – À l'alinéa 69, après le mot :

« champêtres »,

insérer les mots :

« mentionnées à l'article L. 512-8 du code de la sécurité intérieure ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer aux mots :

« , dûment habilités, »

les mots :

« mentionnés à l'article L. 512-9 du code de la sécurité intérieure ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel